



# Macron ne lâche pas l'affaire, la CGT non plus !

La période estivale est le moment pour profiter des congés payés. Cette année les vacances ont été particulièrement sous contraintes. Les raisons? La flambée des prix alimentaires, des carburants, la faiblesse des salaires...

Alors que l'inflation atteint +6,1% en Juillet, le gouvernement fait des annonces sur le pouvoir d'achat qui sont bien en dessous des besoins ! Ce ne sont pas les primes ou les chèques défiscalisés qui changeront durablement la vie des salariés, et par ailleurs ces dispositifs ne financent pas la sécu ! Nous ne voulons pas l'aumône, nous voulons vivre dignement de notre travail. L'urgence c'est l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux !

Le gouvernement ne renonce pas à poursuivre ses politiques destructrices pour le monde du travail :

- Nouvelle réduction des droits des chômeurs !
- Projet de réforme des retraites, qui imposerait de travailler jusqu'à 65 ans, voire davantage.
- Poursuite d'une politique fiscale vidant les caisses de

l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique.

## Les urgences sociales et environnementales doivent trouver des réponses concrètes !

Plus que jamais nous devons nous préparer à une rentrée sociale revendicative d'ampleur inédite !

D'ores et déjà, alors que de nombreuses luttes sont en cours dans de nombreuses entreprises, la CGT propose et prépare des actions, y compris de grève, en septembre !

C'est pourquoi, partout dans les entreprises et les administrations, la CGT propose de mettre en débat avec les travailleuses et les travailleurs les conditions de la riposte. **Dès septembre, échangeons entre nous, préparons la mobilisation de toutes et tous, débattons des luttes à mener, pour gagner !**

**La CGT appelle dans l'unité la plus large à deux journées nationales d'action, de grèves et de manifestations les jeudis 22 et 29 septembre 2022.**



## Nos vidéos sur les salaires :

**Vous voulez savoir où va  
l'argent de votre travail ?**



**Que se passerait-il si on  
payait les femmes autant  
que les hommes ?**



## 3 chiffres clés pour la justice sociale :



**15 €/heure**  
2000€ par mois minimum



**32 heures**  
de travail par semaine



**60 ans**  
âge de départ à la retraite

## Nous avons le pouvoir d'agir et de gagner ! Tous ensemble rentrons dans l'action !

**jeudi 22 septembre 2022 :**

Journée d'action pour la Santé et la Sécu  
Rassemblement à 12h  
Devant la préfecture-place Verdun  
à Grenoble

**jeudi 29 septembre 2022 :**

Journée de grève nationale pour les salaires  
et le pouvoir d'achat  
Se rapprocher de votre syndicat d'entreprise  
ou votre Union locale pour plus  
d'informations

# Les 10 mesures d'urgence de la CGT

**01 Un Smic à 2000 bruts** (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires;

**02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 %;

**03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille;

**04 Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé;

**05 L'augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum égal de 2000 € brut;

**06 Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis;

**L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages;

**10 L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

**09 La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier;

**08 La baisse de la TVA** à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie;

Montreuil, 08/07/2022 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

✂

Je me syndique :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Entreprise : ..... Ville et Code Postal de l'entreprise : .....

À retourner à l'Union Départementale CGT Isère :

▪ 32 avenue de l'Europe 38100 Grenoble ▪ [accueil@cgtisere.org](mailto:accueil@cgtisere.org)